

Conseil d'Administration du 18 octobre 2013
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur	Bruno MENGOLI
La directrice adjointe	Florence TOUCHANT
Collège des enseignants	François GUÉNA, Jim NJOO, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS, Gwen ROUVILLOIS
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD
Collège des étudiants	Ido DWECK, Khader BERREKLA
Personnalités extérieures	Pierre PAULOT, André GUILLERME
Excusés	Gwenael QUERRIEN (pouvoir donné à François GUÉNA), Bernard LANDAU (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Dalil HAMANI (pouvoir donné à François GUÉNA), Francine Demichel (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Patrick BOTTIER (pouvoir donné à Marie-Elisabeth GIRARD), Thierry PAQUOT (pouvoir donné à Édouard ROPARS), Benoit FRITEL, Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Thibault LAUGEL
Invité(e)s	Chantal BONNEFOY, représentante du contrôle financier régional Île-de-France, Paul ASTRUC, secrétaire général.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 juillet 2013.
- 2 – Budget rectificatif n°2.
- 3 – Postes MAA Recherche
- 4 – Taux vacances
- 5 – Soutenance DPEA
- 6 – Relocalisation : information et motion du CA
- 7 – Questions diverses

Le président ouvre la séance à 9h13.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 juillet 2013.

Gwen Rouvillois, James Njoo et Vincent Poirier précisent quelques amendements rédactionnels qui seront adressés par mail.

Décision :

Après l'intégration de plusieurs amendements, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget rectificatif n°2.

Les modifications du budget sont la résultante d'une augmentation des ressources et de leur affectation. Le document joint propose des réajustements de certains postes de dépenses pour l'année à venir.

Le budget rectificatif s'est donné pour mission d'augmenter la trésorerie et réduire le prélèvement sur le fond de roulement afin de maintenir la période de 72 jours de fonctionnement permettant d'anticiper les futurs travaux.

La trésorerie aujourd'hui est saine et permet à travers une gestion rigoureuse une anticipation calculée des projets.

Pierre Paulot interroge sur le ratio par étudiant qui n'a pas encore été calculé.

Gwen Rouvillois s'étonne du faible montant de certaines subventions affectées à des postes qu'elle considère important dans l'établissement comme celle affectée à la formation continue par le MCC de 7 500 euros.

Décisions :

Les dépenses de personnel d'un montant de 2 697 138 euros, sont votées à l'unanimité.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 085 236 euros, sont votées à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 174 209 euros, sont votées à l'unanimité.

3 – Postes MAA Recherche

Quatre postes de maître-associés enseignants-chercheurs à durée déterminée dont la durée de prolongation ne peut excéder 6 années ont fait l'objet d'un appel d'offre au sein de l'établissement et sont aujourd'hui soumis au vote des membres du CA. Ces contrats restent assez souples et les horaires affectés relativement flexibles de façon à répartir de façon adéquate le temps dévolu à l'enseignement et celui dédié à la recherche.

Les candidats sont essentiellement des enseignants déjà présents dans l'établissement et au sein des laboratoires de recherche donc à même de respecter les charges horaires et les contraintes pédagogiques qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

Edouard Ropars s'interroge sur la raison du non respect des procédures de recrutements habituels. La réponse semble se trouver dans les CV très atypiques de ces candidats. Ces postes sont également fléchés par la DGPAT et donc de facto très inhabituels.

En outre, l'école se trouve dans une urgence de mise en œuvre. Bendicht Weber propose alors un consensus : accepter ces contrats « inhabituels » pendant une année de façon à donner au département recherche un poids conséquent afin qu'il puisse jouer un rôle moteur dans l'émergence d'une politique de la recherche. Un bilan selon les axes stratégiques définis en amont sera établi au bout de cette année.

Décisions :

Le recrutement d'Olivier Jeudy pour le poste de MAA, champ VT pour un an à mi-temps, est votée par 5 abstentions et 13 voix pour.

Le recrutement de Piero Zanini pour le poste de MAA au titre de la recherche pour un an à mi-temps, est votée 5 abstentions et 13 voix pour.

Le recrutement de Elise Macaire pour le poste de MAA au titre de la recherche pour un an à mi-temps, est votée 5 abstentions et 13 voix pour.

Le recrutement de Nazila Kahina Hannachi-Belkadi pour le poste de MAA au titre de la recherche pour un an à mi-temps, est votée 5 abstentions et 13 voix pour.

4 – Taux vacances

L'arrêté n'ayant toujours pas été fixé à la date d'aujourd'hui, il est demandé aux les membres du CA de voter la reconduction des taux déjà votés l'année précédente pour une durée d'un an par les mêmes membres du CA selon le nouvel ajustement du SMIC.

Une discussion s'engage pourtant sur les taux affectés aux nouveaux « vacataires », et ceux appliqués lors des conférences publiques qui varient selon la « notoriété » du conférencier ainsi que les Travaux Administratifs Dirigés.

Décision :

La reconduction des taux de vacances et l'ajustement du SMIC sont votés à l'unanimité.

5 – Soutenance DPEA

Les enseignants responsables du DPEA Recherches en Architecture demandent la possibilité pour les étudiants inscrits au titre de 2012-2013 de pouvoir soutenir en février 2014.

Le principe en la matière est que pour pouvoir soutenir en 2014 dans la perspective de l'obtention d'un diplôme, il faut avoir le statut d'étudiant.

La règle adoptée pour les autres cursus est que pour une soutenance en février, l'inscription administrative est celle d'un semestre et par conséquent le montant des droits d'inscription correspond à la moitié des droits d'inscription annuelle, donc en l'occurrence d'un montant de 500 €.

Bendicht Weber précise que ce type de cas reste exceptionnel.

Décision :

Le montant de 500 euros d'inscription pour un semestre supplémentaire permettant aux étudiants de DPEA de soutenir leur mémoire lors d'une session de février de l'année suivante est voté par 1 abstention et 17 voix pour.

6 – Relocalisation : information et motion du CA

De nombreux projets de relocalisation ont déjà été envisagés dont celui de la Halle aux cuirs en bordure du parc de la Villette qui n'a malheureusement pas pu aboutir. Le montage économique envisagé n'a pas permis de dégager un projet significatif et opérationnel, laissant l'ensemble des acteurs de l'ensaplV découragés.

Le CA a donc souhaité relancer ce dossier selon une approche renouvelée. Les écoles d'architectures doivent porter leur projet de relocalisation auprès des acteurs présents sur le territoire lesquels doivent y trouver un intérêt au sein de leur propre politique de développement.

Bruno Mengoli souligne que le MCC ne porte plus seul un tel projet. A titre d'exemple, la future ensa de Marseille relocalisée près de la gare Saint Charles fait l'objet d'un important engagement financier de la ville.

Parallèlement, la question de la signification du maintien de plusieurs écoles regroupées au nord-est de Paris intra-muros se pose pour le MCC et l'ensaplV.

La possibilité de quitter Paris et de se relocaliser au nord de Paris pour l'ensaplv est clairement envisagée, notamment au coeur du Grand Paris, au sein du Cluster de la création et de la culture, à proximité du futur campus Condorcet, vitrine universitaire d'excellence comprenant des établissements du PRES hesam.

Les anciennes Halles SNCF du Dépôt de la Plaine à Saint-Denis (monument historique implanté sur un large espace foncier destiné à être aménagé) serait un lieu potentiel. Bruno Mengoli précise les aménagements présents et futurs apportés à cette zone (présence des transports avec les Métro ligne 12 et RER B et D, partenariats, montage financier). L'interlocuteur privilégié est l'agglomération de Plaine Commune, dont les représentants sont particulièrement aguerris aux questions d'urbanisme et d'architecture.

Dans ce projet de reterritorialisation de l'ensaplv la Direction et la CA souhaitent travailler des avancées assez posées, de fabriquer un processus d'adhésion et d'appropriation progressive du projet de relocalisation. Après une première visite le 3 octobre 2013 par une délégation du CA, d'autres visites du site vont être programmées ainsi que des séquences de réflexion et de travail communs, afin que tous les acteurs de l'établissement soient intégrés dans ce projet.

Ce projet relève d'un partenariat étroit entre ministères, collectivités et école. Sa dynamique doit s'inscrire dans le long terme. Car si le projet reste avant tout celui de relocaliser l'ensaplv dans de meilleures conditions, les opportunités offertes par le contexte restent fragiles.

L'étape décisive aujourd'hui est celle d'acter le projet de relocalisation de l'école dans la périphérie nord de Paris, au sein d'un contexte porteur.

Il est aussi demandé de constituer un groupe restreint de représentants du CA, du CEVE et du CS, chargé de construire la méthode permettant d'informer puis d'organiser les échanges nécessaires au sein de l'établissement pour nourrir le projet.

Pierre Paulot, Directeur de l'architecture, l'aménagement et de l'environnement de la société Immobilière 3F, s'exprime en toute connaissance de cause : 13F et ses filiales (Batiplaine) sont présentes sur ce secteur et envisagent l'aménagement du site en question. Des études sont envisagées sur les « cathédrales » SNCF de la plaine St-Denis, dans le but de redynamiser et amplifier la construction de logements sur le territoire de Plaine Commune. Pierre Paulot confirme la pertinence du projet dans un site extrêmement porteur en terme de signification et de processus d'aménagement.

André Guillerme souligne l'importance de mettre en place une cellule de veille pour véhiculer l'information. Il évoque également les problèmes d'insécurité de ce territoire. La construction d'un campus palliera indéniablement ces dysfonctionnements.

Ido Dweck demande à échanger sur les travaux déjà mis en œuvre entre l'ensaplv et les collectivités au travers de ces projets de relocalisation à destination des étudiants.

Edouard Ropars revient sur la notion d'adhésion des acteurs de l'ensaplv et insiste sur l'identification du projet de l'école qui semble manquer dans la motion proposée.

Bruno Mengoli souligne la nécessité de définir le processus d'appropriation par l'école du projet qui permettra de revenir sur les questions d'identité, d'orientations pédagogiques.

Le projet de motion proposé initialement par Bendicht Weber puis complétée par Edouard Ropars, est modifié en ce sens ; les deux premiers alinéas sont supprimés et des articulations intégrées.

Décision :

La motion suivante est votée à l'unanimité :

Le CA de l'ENSAPLV souhaite réaffirmer l'urgence du déménagement et d'une relocalisation de l'école, et l'importance stratégique de son ancrage dans le territoire élargi du nord de Paris (Paris, Plaine Commune...). Alors que les questions hautement contemporaines d'analyse, de problématisation et de mise en projet de ces territoires en mutation constituent l'un des axes thématiques majeurs de l'enseignement dispensé dans notre école, alors même que l'école a depuis toujours tissé des liens privilégiés avec ces territoires, un repositionnement de l'ENSAPLV au coeur d'un Paris augmenté de sa périphérie sonne comme une évidence que les projets précédents de relocalisation à Pantin ou à proximité du périphérique avaient déjà fait émerger.

Le CA de l'ENSAPLV est conscient qu'il faut désormais « élaborer une logique de recherche de financements, notamment auprès des collectivités territoriales, argument de poids pour mieux impliquer l'Etat dans le projet de relocalisation de l'école » (rapport AERES), et développer « une politique de site » (rapport Feltesse - action prioritaire N°10). Confirmant le rapprochement engagé avec le PRES HESAM, le projet de relocalisation de l'ENSAPLV cherche à s'inscrire dans les dynamiques de la création du nouveau Campus Condorcet et d'un Cluster de la Création et de la Culture en plaine Saint-Denis. Plus qu'un simple déménagement, c'est donc bien un projet de reterritorialisation de l'ENSAPLV qui va occuper dans les prochains mois et les prochaines années sa communauté et les instances qui la représentent. Projet de reterritorialisation géographique mais aussi théorique, au moment même où, prise dans un important renouvellement générationnel et fragilisée par une inquiétude sur sa pérennité, l'Ecole Nationale d'Architecture de Paris-la-Villette souhaite interroger son héritage, actualiser et repositionner son programme, réaffirmer sa singularité dans le paysage français, européen et international de l'enseignement de l'architecture.

A cet effet le Conseil d'Administration charge le Directeur de l'ENSAPLV :

- de relancer le projet relocalisation, en coopération avec le CA et avec le soutien de toutes les instances de l'établissement, dans un dialogue fort avec nos partenaires universitaires, les acteurs territoriaux, et bien entendu avec le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- de porter ce projet avec détermination en vue de l'inscrire dès maintenant dans le Contrat Territorial de Développement du Cluster de la Création et de la Culture afin de lui faire profiter d'un portage global du projet par l'Etat et les Collectivités.

Le comité de veille actif sera constitué de deux représentants du CEVE et du CS nommé par eux et par des membres du CA, Edouard Ropars et Gwen Rouvillois, Ido Dweck et Khader Berrekla et Vincent Poirier.

Une séance de lancement de ce comité est prévue jeudi 31 octobre à 12h dans le bureau du Directeur.

7 – Questions diverses

- Atelier international Architecture Construite

Pietro Cremonini, invité, présente l'atelier anciennement porté par Eric Dubosc, qui a reçu plusieurs distinctions à la suite du workshop intensif à Tokyo en avril 2013. La particularité de cet atelier à l'enspalv est que les étudiants participants soutiennent leur PFE et présentent le concours en septembre. Les projets ont été exposés cette année à l'UNESCO, (2 lauréats de l'ensaplv). La prochaine session se passera à Carthagène en Colombie et le jury à Madrid. La question de la prise en charge de ce voyage se pose alors, le coût pédagogique est nettement supérieur à celui d'un PFE normal. Une demande d'un montant de 16 900 euros a été déposée auprès de la CRI. Cette dernière a accepté de financer cet atelier à hauteur de 6 800 euros se fondant sur un calcul de financement auprès des étudiants de 13 600 euros. La CRI demande aux membres du CA à ne plus considérer

l'Atelier International Architecture Construite comme un voyage mais comme un projet international institutionnalisé PFE + Concours.

Toutefois, Pietro Cremonini n'est pas en mesure de fournir une demande chiffrée précise qui permettait aux membres de statuer.

Bendicht Weber souligne la nécessité de construire des partenariats pérennes.

Décision :

En attendant la demande de crédit détaillée pour l'Atelier International d'Architecture Construite (AIAC), le CA prononce concernant le principe de reconduite de ce programme un avis favorable à l'unanimité.

- Point d'information sur la réflexion menée sur le programme pédagogique de Licence et les thématiques présentées en CEVE :

La cinquième thématique centrée sur la visibilité des SHS au sein du cursus doit être élargie à l'ensemble des champs. Ce sujet sera débattu en CEVE.

- Suppression d'un groupe de PFE

Des étudiants de M2 ont transmis aux représentants étudiants du CA un document écrit signalant leur étonnement de voir disparaître de la grille d'enseignement le groupe de PFE Prospective de M. Magerand.

Le processus en vigueur est rappelé : les enseignants proposent au CEVE des groupes de PFE qui valident les enseignements. La décision du CEVE, mandaté à cet effet par le CA, est souveraine. En l'occurrence, le groupe PFE n'a ni été proposé par M. Magerand ni validé par le CEVE pour l'année 2013-14.

Le Président du CA indique que l'enseignant, en ignorant cette procédure alors même qu'il est membre du CEVE, se place délibérément hors du fonctionnement normal de l'école et de son programme pédagogique défini par les instances représentatives.

Les étudiants concernés s'étonnent d'avoir suivi pendant 3 semestres le cours de M. Magerand et de ne pas pouvoir intégrer ce groupe en PFE. Le suivi durant 3 semestres auprès du même enseignant par les étudiants est contraire à l'ouverture à la pluralité des approches souhaitée par l'école dans son projet pédagogique.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications):

- Vendredi 8 novembre à 9h (CA restreint)

Le Président du CA lève la séance à 13h05.



Bendicht Weber

Président du Conseil d'administration